

Attestation ZFE – Dérogation pour travailleurs hors ZFE

En pratique

Une Zone à Faibles Émissions – mobilités (ZFE-m) est en vigueur dans le cœur de la métropole rennaise. Des dérogations sont accordées (en application de l'article 6 de l'arrêté de décembre 2024) pour les véhicules des personnes qui résident dans le périmètre de la ZFE, travaillent en dehors de la ZFE, et qui ne peuvent pas utiliser un mode de transport en commun pour se rendre sur leur lieu de travail. Cette attestation de l'employeur permet à ces personnes d'utiliser leur véhicule.

Demandeur

Je soussigné.e (*saisir le nom et prénom de l'employeur*)

Nom : Prénom :

Fonction :

représentant l'organisme :

Nom de l'organisme :

employeur de (*saisir le nom et prénom du demandeur*)

Nom : Prénom :

Atteste qu'elle/il travaille en dehors du périmètre de la ZFE-m mise en place sur le territoire Rennes Métropole, et qu'elle/il ne peut pas utiliser un mode de transport en commun pour se rendre sur son lieu de travail.

Fait le :

Signatures :

de l'employeur :

du demandeur :

Information utile sur la suite de la démarche

Il n'est pas nécessaire de retourner ce document à Rennes Métropole. Il doit être rempli et tenu à disposition dans le véhicule concerné en cas de contrôle des forces de l'ordre.